

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 30

À la fin de l'alinéa 2, supprimer le mot : « normalement » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La normalité de la destination des produits évoqués serait extrêmement difficile à contrôler. La formulation laisse donc la place à une supervision envahissante et à des complexités administratives trop importantes pour ce marché.